

# LE SCoT EN RÉVISION

LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES VALLÉES  
DE THÔNES A LANCÉ  
LA RÉVISION DE SON  
SCHÉMA DE COHÉRENCE  
TERRITORIALE (SCoT)  
FIER-ARAVIS AFIN  
D'ADAPTER AU MIEUX  
CE DOCUMENT  
D'ORIENTATIONS  
AUX BESOINS  
DU TERRITOIRE



## QU'EST-CE QUE LE SCoT FIER-ARAVIS ?

Depuis fin 2011, la CCVT est couverte par le SCoT Fier-Aravis. Cet outil de planification et d'aménagement à l'échelle d'un bassin de vie fixe les grandes orientations pour l'organisation du territoire dans les 15 à 20 ans, dans une logique de développement durable. Grâce au SCoT, les élus ont défini et mis en cohérence les grandes politiques thématiques (habitat, déplacements, environnement, activités économiques...) pour l'ensemble de l'intercommunalité à l'horizon 2030.

« *Mettre en place les conditions  
d'une croissance raisonnée,  
solidaire et garante de l'avenir,  
pour transmettre  
aux générations futures  
un territoire où il fera  
toujours bon vivre.* »

Gérard Fournier-Bidoz



### À SAVOIR

Le SCoT constitue un document de référence permettant de coordonner l'action des communes. Leur document d'urbanisme (PLU - Plan Local d'Urbanisme) doit donc être compatible avec les orientations du SCoT.

## POURQUOI UNE RÉVISION ?

Depuis 2011, date d'approbation du document, le contexte national et territorial a changé. Nouvelles lois, renforcement du rôle des SCoT, définition du Projet de Territoire intercommunal... les élus des Vallées de Thônes ont donc décidé de lancer une procédure de révision. La démarche, prévue encore sur 2 ans, va ainsi permettre de traduire spatialement le Projet de Territoire, de compléter le document existant et d'approfondir certaines orientations. L'objectif final étant de mieux répondre aux besoins du territoire, notamment en matière économique et touristique.

## COMMENT PROCÉDER ?

Après une première phase d'état des lieux et de définition des enjeux auxquels le territoire est confronté, la démarche se poursuit avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document est le cœur du SCoT puisqu'il constitue le projet politique voulu pour le territoire. Un troisième temps consiste ensuite à définir un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et ses éléments graphiques qui traduisent concrètement les objectifs du PADD, par exemple en matière de production de logements ou de consommation foncière. Il va ainsi servir de cadre de référence pour les documents d'urbanisme des communes.

« *Le Préfet a annoncé son intention  
de revoir les périmètres des SCoT pour avoir,  
à terme, 4 ou 5 SCoT sur le département.  
Nous serions alors amenés à intégrer  
un large périmètre autour du bassin  
annécien. Affaire à suivre...* »

Gérard Fournier-Bidoz

## CONSTRUIRE ENSEMBLE

L'élaboration du SCoT est un moment important pour la collectivité et le territoire.

Pour vous associer à la réflexion, un dossier d'information et un recueil d'observations, d'idées, de remarques, est à votre disposition au siège de la CCVT à Thônes. Des réunions publiques d'information et d'échanges vont aussi être organisées.

